

**Arrêté du 26 décembre 2013 portant nomination au conseil scientifique
de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au titre des personnalités qualifiées
NOR : JUSF1331931A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en sous-directions de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en bureaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 portant création du conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2012 portant nomination au conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE

Article 1

Sont nommées pour siéger au conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au titre des personnalités qualifiées mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du 26 décembre 2013 portant création du conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, les personnes suivantes :

- Bruno AUBUSSON DE CAVARLAY ;
- Sylvain BERDAH ;
- Alain CROUZETTE ;
- Yves DARNAUD ;
- Eric DEBARBIEUX ;
- Christophe DEJOURS ;
- François DUBET ;
- Annie FOUQUET ;
- Laurent GEBLER ;
- Xavier ROUSSEAUX ;
- Frédéric VESENTINI.

Article 2

Les personnalités qualifiées sont nommées pour une durée de trois ans renouvelable par décision de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

Article 3

En cas de vacance, démission ou toute autre cause, le nouveau membre achève la période de fonction de son prédécesseur. Le mandat des membres cesse avec leurs fonctions. Le mandat des membres est gratuit.

Article 4

L'arrêté du 11 mai 2012 portant nomination au conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse est abrogé.

Article 5

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 26 décembre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice
Et par délégation,
La directrice de la protection judiciaire de la
jeunesse,

Catherine SULTAN